

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Co	adre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le : 26/01/2023	N° d'enregistrement :					
26/01/2023	26/01/2023	F09323P0037					
	1. Intitulé du projet						
Projet de retenue collinaire et travaux assoc	és sur la station de Laye (05).						
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
	D. (
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	Commune de Laye						
Nom, prénom et qualité de la personne							
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 2 1 0 5 0 0 17	2 4 0 0 0 1 3 Forme juridique	Commune					
RC3 / SIRLI 2 1 0 5 0 0 7	2 4 0 0 0 1 3 Tolline joildique	Commune					

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43. c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger [] une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge	Le projet permettra d'enneiger une surface de 3,524 ha hors site vierge.
44. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs []	Le projet prévoit le déplacement du terrain de paintball actuel sur un nouveau site.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une retenue collinaire d'un volume de 24000 m3, sur la station de Laye. Celle-ci est déjà équipée d'un réseau neige de culture, d'enneigeurs et d'une usine à neige, alimentée par deux captages dans les torrents de Combe-Robert et Chanarette. Ni les captages ni le réseau neige actuel ne seront modifiés et aucun enneigeur supplémentaire n'est prévu. La retenue est destinée à disposer d'un stock d'eau pour alimenter le réseau neige et un bassin ludique. En effet, un bassin ludique de faible profondeur (environ 250 m3) avec diversification des activités est projeté à l'aval immédiat de la retenue. Enfin, le terrain de paintball actuellement présent sur le site de la future retenue devra être déplacé sur un site voisin.

La mise en œuvre du projet nécessitera :

- Défrichements sur une surface d'environ 3500 m²;
- Terrassements d'un volume total de 23500 m3 et mise en place des équipements techniques de la retenue et du bassin ludique ;
- Création de 460 m de réseau neige entre l'usine existante et la future retenue ;
- Déplacement de la clôture et des modules en bois du paintball.

Pour plus de précisions, se référer à la note de présentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise un double objectif de sécurisation des activités hivernales et de diversification en période estivale.

D'une part, la station de Laye bénéficie d'autorisations de prélèvements dans les torrents de Combe-Robert et Chanarette pour la production de neige de culture via le réseau existant. Cependant, les périodes durant lesquelles les prélèvements sont autorisés, avec un débit dans les cours d'eau supérieur au débit réservé, ne correspondent pas toujours aux périodes où les températures autorisent la production de neige de culture. L'objectif premier du projet est de disposer d'un stock d'eau permettant de mener une campagne d'enneigement sur l'ensemble des surfaces équipées d'enneigeurs (3,524 ha) lors de courts épisodes de froid, et ce quels que soient les débits dans les torrents à ce moment-là.

D'autre part, l'objectif du projet est de diversifier les activités de la station, en développant les activité estivales autour du thème de l'eau. Pour cela, la retenue alimentera un bassin ludique de faible profondeur, équipé de cascades et canaux, permettant d'illustrer par des panneaux et des jeux thématiques le cycle de l'eau et l'utilisation qui en est faite (prises d'eau, neige de culture, hydroélectricité, canaux et aqueducs, etc.)

Le déplacement du paintball vise à maintenir cette activité estivale.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La mise en œuvre du projet devra suivre les étapes suivantes :

- Démontage et déplacement des équipements du paintball actuel (modules en bois, plateforme d'accueil) sur son nouvel emplacement ;
- Défrichement et dégagement des emprises des zones boisées ou arborées sur l'emprise de la retenue et du bassin ludique. La surface de défrichement est de l'ordre de 3500 m². Le déplacement du paintball ne nécessitera pas de défrichement ni coupe d'arbre ;
- Terrassements en déblais-remblais d'un volume total de 23500 m3, équilibré en tenant compte de la retenue et du bassin ludique (la retenue seule est déficitaire en matériaux) ;
- Mise en place d'un linéaire de 460 m de réseau neige, reliant la retenue projetée à l'usine à neige actuelle, afin d'en assurer l'alimentation, la vidange et l'alimentation du bassin ludique ;
- Equipement de la retenue (dispositif d'étanchéité, vannes, mise en sécurité, etc.) et du bassin ludique ;
- Mise en place d'un dispositif de phyto-épuration à l'aval du bassin ludique, pour assurer son fonctionnement en circuit fermé en périodes de basses eaux ;
- Sécurisation et mise en service ;
- Remise en état des emprises chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, la retenue collinaire sera remplie au fur et à mesure des prélèvements dans les torrents de Combe-Robert et Chanarette, dont les périodes d'autorisation feront l'objet d'une demande d'extension. (Cf. Procédures administratives)

Concernant la période hivernale, le stock d'eau constitué par la retenue alimentera directement le réseau neige et les enneigeurs via l'usine à neige existante.

Concernant la période estivale et l'exploitation du bassin ludique :

- en périodes de hautes eaux (périodes de prélèvements autorisés et débit torrents > débit réservé), la retenue alimentera le bassin ludique, avec retour de l'eau au torrent de Combe-Robert par le dispositif de phyto-épuration et l'usine à neige ;
- en périodes de basses eaux (hors périodes de prélèvements autorisés ou débits torrents < débit réservé), la retenue alimentera le bassin ludique en circuit fermé. Dans ce cas, après phyto-épuration, l'eau sera refoulée depuis l'usine à neige vers la retenue par une pompe.

L'exploitation du paintball sera similaire à son exploitation actuelle : gestion par un délégataire, avec accueil du public principalement en été, et à la marge au printemps et à l'automne.

	r <mark>ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser</mark> entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autori							
Le projet est soumis à : - Demande d'examen au cas-par-cas, objet du présent formulaire ; - Demande d'Autorisation de défrichement, au titre du Code forestier ; - Demande d'Autorisation Environnementale, liée à l'extension souhaitée de la période de prélèvements dans les torrents de Combe-Robert et Chanarette.								
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - précise	r les unités de mesure utilisées						
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)						
Volume retenue collinaire Surface retenue Hauteur maximale digue Volume bassin ludique Linéaire réseau neige créé Surface à défricher Volumes terrassements		24000 m3 6500 m ² 9 m 250 m3 460 m 3500 m ² 23500 m3						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> <u>4</u> °	0 4 ' 1 3 " _ Lat. 4 4 ° 3 8 ' 4 1 " _						
Commune de Laye (05) Station de Laye	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du							
Section ZA, parcelle n°0092		'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_						
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	oignez à votre demande les annexes n° 2 d on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? o cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	? Oui Non X						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre j indiquez à quelle date il a été auto	orojet et							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	×		Massif alpin
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		ZSC FR9301511 "Dévoluy - Durbon - Charance" à 780 m ZPS FR9312004 "Bois du Chapitre" à 4,5 km
D'un site classé ?	X		Site classé "Bloc erratique de Pierre grosse" à 960 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet entraine des prélèvements dans les torrents de Combe-Robert et Chanarette. L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2006 y autorise d'ores-et-déjà des prélèvements (respectivement 66 m3/h et 40 m3/h), dont les périodes feront l'objet d'une demande d'extension (Demande d'Autorisation Environnementale). Des études hydrologiques et hydrobiologiques sont en cours de réalisation pour identifier les volumes et les périodes de prélèvements permettant de répondre aux objectifs du projet, tout en limitant les incidences sur le milieu aquatique et la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	Le projet est équilibré en matériaux en considérant la retenue collinaire et le bassin ludique.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	×		Le projet entraînera la destruction totale de prairies mésophiles piétinées et pâturées, de pelouses calcaires sèches, de fourrés médio-européens et d'une partie d'une pinède à Pinus nigra. Il s'agit d'habitats à l'enjeu faible à limité. 3 espèces végétales protégées ont été identifiées et font l'objet de mesures d'évitement (Cf. Note de présentation). 2 lépidoptères font l'objet de mesures d'évitement et de réduction : l'un est protégé (Azuré de la croisette) et l'autre Vulnérable sur liste rouge (Bleu-nacré d'Espagne). Les effets résiduels sur les enjeux sont considérés de nuls à faibles.
Milieu naturel			X	Aucune incidence n'est à prévoir sur les sites Natura 2000. D'une part, seule une espèce présente sur site figure au FSD de la ZPS située à plus de 4km de l'aire d'étude : la Pie-grièche écorcheur Lanius collurio. D'autre part, l'adaptation du calendrier des travaux permet de réduire les effets du projet sur cette espèce. En effet, elle ne subira qu'une perte négligeable d'habitat, liée à la disparition de milieux buissonnants épineux. Cette perte est jugée négligeable au vu des milieux similaires identiques sur et autour de l'aire d'étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	_	Le projet entraine la perte de 3500 m² de pinède à Pinus nigra, non exploitée, faisant l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement. Cette surface est toutefois négligeable au vu des surfaces boisées de la commune de Laye. Par ailleurs, le déplacement du paintball entraine la perte de 6500 m² de pâturages, liée au déplacement du paintball sur une surface actuellement pâturée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		En phase travaux, le projet induit des déplacements d'engins de chantier depuis le front de neige jusqu'aux zones de travaux.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		En phase travaux, la circulation d'engin entraînera une hausse ponctuelle du niveau sonore. En phase exploitation, le projet induira des bruits d'écoulements, dus aux cascades et canaux alimentant le bassin ludique. De plus, le déplacement du paintball sur un nouvel emplacement représentera une nouvelle source de bruits (cris et impacts de billes, notamment).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	×	En phase travaux, une émission d'odeurs de gaz d'échappement est possible du fait de l'utilisation d'engins thermiques. Au tout début de la phase exploitation, une odeur de terre est possible du fait des terrassements.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les seuls rejets dans l'air sont les rejets des engins de chantier, thermiques donc émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Ces émissions seront toutefois temporaires et limitées à la phase chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'exploitation du bassin ludique et l'éventuelle vidange de la retenue implique le rejet des eaux dans le torrent de Combe-Robert. L'eau issue du bassin ludique sera épurée par phyto-épuration.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		La mise en oeuvre du projet pourra engendrer la production de déchets bois et plastiques, notamment du fait d'emballage des équipements techniques de la retenue, son dispositif d'étanchéité, petits outillages et consommables du chantier, etc.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	L'effet paysager peut être qualifié de faible. Les terrassements et défrichements sont limités en surface et en volumes. De plus, le projet s'inscrit dans un contexte anthropisé et non visible depuis les zones habitées et le centre-station, car situés en aval. La retenue et le bassin ludique seront en revanche visibles depuis l'amont, notamment depuis une partie du domaine skiable. En marge d'une zone urbanisée et artificialisée, la perception du grand paysage n'en sera toutefois pas modifiée.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	Le projet entraîne une perte négligeable de surface forestière communale et de pâturage. Au contraire, il permettra une sécurisation des activités hivernales et une diversification des activités estivales de la station.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	nces du projet identifi	iées au	ı 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	ivez les	quels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Mesures d'évitement :

- Adaptation du projet aux espèces protégées (impactées initialement avant modification de l'emprise de la retenue)
- Mises en défens des espèces protégées durant les travaux (avec suivi environnemental de chantier)

Mesures de réduction :

- Adaptation du calendrier des travaux pour éviter tout dérangement de l'avifaune lors de la période de nidification
- Abattage doux des arbres-gîtes potentiels
- Gestion adéquate de la présence de 2 rhopalocères protégés/patrimoniaux (Cf. note de présentation)
- Revégétalisation des surfaces remaniées avec des semences locales
- Concertation avec les agriculteurs

Mesures d'accompagnement :

- Suivi environnemental de chantier
- Suivi post-travaux à n+1 et n+3 ciblant les espèces à enjeux et la revégétalisation

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet de retenue collinaire et travaux associés :

- N'est pas situé dans un zonage naturel réglementaire (Natura 2000, APPB, etc.);
- Prévoit des défrichements et des terrassements au sein d'habitats à l'enjeu faible à limité ;
- Prend en compte les espèces protégées et la biodiversité locale par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction, n'engendrant ainsi que des effets résiduels nuls à faibles ;
- N'est pas de nature à créer de nouvelles nuisances, ni n'accentue les aléas naturels, et est compatible avec le PLU de Laye;
- Est soumis à Autorisation Environnementale, impliquant une étude des incidences des prélèvements sur le milieu aquatique ; Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	Ο.	1 Affilexes obligatories	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 1 "Annexe nominative"
- Annexes 2 à 6 intégrées dans un seul document
- Annexe 7 "Note environnementale", présentant en détails le projet, l'état initial de l'environnement, les enjeux qui en découlent, une évaluation des effets sur le milieu naturel, une proposition de mesures d'évitement et de réduction et une évaluation des effets résiduels.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Laye

le, 24/01/2023

Le Maire, Anne-Marie NOULIN

Signature



: cadre ci-dessus